

# Comment nettoyer les débris d'une ampoule fluocompacte ?



Julie Bleau  
asstsas

Alors que vous passez l'aspirateur, le boyau s'entortille autour du pied de la lampe. Elle tombe au sol avec fracas et l'ampoule fluocompacte (AFC), ce tube torsadé, vole en éclats ! Puisque l'AFC contient du mercure, un métal lourd toxique, sachez que des précautions s'imposent.

Depuis quelques années, les consommateurs troquent leurs ampoules traditionnelles à filament (incandescentes) pour des AFC. Plus coûteuses à l'achat, elles consomment moins d'énergie et durent beaucoup plus longtemps. À partir de 2014, les ampoules incandescentes seront même retirées du marché au Canada<sup>1</sup>, comme c'est déjà le cas dans les pays de l'Union européenne et aux États-Unis.

L'AFC contient du mercure sous deux formes : vapeur et poudre. Santé Canada affirme<sup>2</sup> que la quantité présente est minime, soit l'équivalent d'une pointe de stylo. Lorsque l'ampoule est intacte, le mercure ne pose aucun risque à la santé. Par contre, lors d'un bris, le mercure-vapeur se libère rapidement dans l'air alors que le mercure-poudre se vaporise graduellement au cours des jours suivants. Des résidus de mercure sont aussi présents dans les éclats de verre et le socle de l'ampoule<sup>3</sup>.

## LES RISQUES À LA SANTÉ

Le Québec reconnaît l'existence de risques associés à l'exposition chronique au mercure : dommages au système nerveux, aux reins ou au foie. Des limites d'exposition sont donc fixées en milieu de travail. Pour leur part, des agences internationales de protection se prononcent sur les concentrations à ne pas dépasser dans la population générale.

Sans entrer dans le détail des normes<sup>3</sup>, mentionnons que si le bris survient dans une petite pièce peu ou non ventilée, la concentration de mercure dans l'air pourrait dépasser la

Lorsque l'ampoule est intacte, le mercure ne pose aucun risque à la santé.

limite d'exposition, et ce, durant une courte période de temps, pour le sous-groupe de personnes les plus sensibles, c'est-à-dire les enfants.

En cas de bris d'une AFC, afin d'éviter l'exposition au mercure pour vous-même et aussi pour les occupants du domicile, suivez les directives émises par Santé Canada (**encadré**).

## CONSERVER LA PROCÉDURE À PORTÉE DE MAIN

Il est nécessaire d'informer les travailleuses à domicile des risques associés au bris d'une AFC et de la procédure de nettoyage sécuritaire qui s'impose.

L'expérience dicte que la mémoire est une faculté qui oublie ? Pour éviter un risque de contamination, la règle pourrait être simplement de ne toucher à rien, de fermer la porte de la pièce et de téléphoner au bureau. Ainsi, une personne ayant en main la procédure révisera avec vous les étapes essentielles au nettoyage sécuritaire. ●

**L'AFC CONTIENT UNE TRÈS FAIBLE QUANTITÉ DE MERCURE. EN COMPARAISON, UN THERMOMÈTRE EN CONTIENT 100 FOIS PLUS !**

**PASSER L'ASPIRATEUR POUR RAMASSER LES DÉBRIS AUGMENTE LE RISQUE DE TOXICITÉ PUISQU'IL RÉPAND LE MERCURE DANS L'AIR. EN PLUS, CELA CONTAMINE L'APPAREIL. À ÉVITER ABSOLUMENT !**

# PROCÉDURE DE NETTOYAGE<sup>4</sup>

## Quittez et aérez la pièce

- Faites sortir les gens et les animaux de la pièce et ne laissez personne entrer durant le nettoyage.
- Évitez de marcher sur des éclats de verre.
- Aérez la pièce pendant au moins 15 minutes avant de commencer le nettoyage en ouvrant les fenêtres et les portes qui donnent sur l'extérieur. Cela permettra de réduire le niveau de vapeur de mercure.

## Nettoyage des surfaces dures et des tapis

- N'utilisez pas l'aspirateur pour nettoyer les premiers débris, car cela peut répandre la vapeur et la poussière de mercure, voire contaminer l'appareil.
- Si possible, portez des gants jetables pour éviter le contact direct avec le mercure et prévenir les coupures.
- Ramassez les éclats de verre et les débris à l'aide de deux morceaux de papier rigide ou de carton. N'utilisez pas de balai.
- Utilisez du ruban adhésif, comme du ruban à conduits ou du ruban masque, pour ramasser les petits éclats de verre ou la poudre.
- Essuyez la surface avec un essuie-tout humide pour enlever toute particule résiduelle.
- Placez les éclats de verre et le matériel de nettoyage dans un récipient en verre muni d'un couvercle hermétique pour éviter de répandre la vapeur de mercure.

## Tapis – Étapes supplémentaires

- Après le nettoyage initial, s'il est possible de retirer le tapis, mettez-le dehors, secouez-le et aérez-le aussi longtemps que possible.
- Par la suite, la première fois que vous passez l'aspirateur, fermez la porte ou empêchez les gens d'entrer dans la pièce, dans la mesure du possible. Aérez en ouvrant portes et fenêtres qui donnent sur l'extérieur. Lorsque vous avez terminé de passer l'aspirateur, retirez le sac et essuyez l'aspirateur à l'aide d'un essuie-tout humide. S'il s'agit d'un aspirateur-traîneau, essuyez le traîneau avec une serviette humide jetable. Placez le sac de l'aspirateur, l'essuie-tout et la serviette jetable, s'il y a lieu, dans un sac de plastique scellé (voir Élimination).
- Aérez la pièce pendant 15 minutes après avoir passé l'aspirateur.

## Élimination

- Placez immédiatement les déchets à l'extérieur de l'immeuble dans une zone protégée hors de portée des enfants.
- Apportez les déchets au centre de récupération<sup>5</sup> dès que possible.
- Ne jetez pas les déchets aux ordures ménagères.

## Lavage

- Lavez vos mains après avoir entreposé et jeté les déchets.



Photo : Veer.com

## LA PROCÉDURE EN RÉSUMÉ

- 1 QUITTEZ ET LAISSEZ AÉRER LA PIÈCE DURANT 15 MINUTES.**
- 2 RAMASSEZ LES DÉBRIS, NETTOYEZ AVEC UN LINGE HUMIDE, SANS ASPIRATEUR NI BALAI.**
- 3 PLACEZ LES DÉBRIS ET LES LINGES DANS UN CONTENANT HERMÉTIQUE ET LE METTRE À L'EXTÉRIEUR.**
- 4 APPORTEZ LE CONTENANT DANS UN CENTRE DE RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES DANGEREUSES.**

## RÉFÉRENCES

1. PROTÉGEZ-VOUS ([www.protegez-vous.ca/maison-et-environnement/ottawa-reporte-de-deux-ans-le-retrait-des-ampoules-incandescentes.html](http://www.protegez-vous.ca/maison-et-environnement/ottawa-reporte-de-deux-ans-le-retrait-des-ampoules-incandescentes.html)).
2. SANTÉ CANADA. *Votre santé et vous : utilisation des ampoules fluocompactes*, 2011.
3. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Avis scientifique sur les risques pour la santé de l'exposition au mercure lors du bris d'ampoules fluocompactes*, Publication n° 946, 2009.
4. La reproduction de l'encadré est autorisée par le Secteur du droit d'auteur de Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada. Ces informations sont une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada ; leur reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.
5. Pour connaître le centre de récupération le plus près, consultez le site [www.recyfluo.ca](http://www.recyfluo.ca).